

2021-29.04.15

Envoyé en préfecture le 03/05/2021  
Reçu en préfecture le 03/05/2021  
Affiché le **Feuillet 379**  
ID : 080-200070969-20210429-2021\_2904\_15-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 29 AVRIL à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de THENNES sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PERONNET Fabienne, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, RIHET Anne, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne

### Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 59

· dont suppléés : 1

Membres représentés : 7

Votants : 66

Date de la convocation  
23 avril 2021

Secrétaire de séance :  
PREVOST Anne-Marie

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, HACKE Sylvain (suppléant M. CARON Hubert), TEN Franck, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LEGRAND Marc, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel, HOLLINGUE Rémy

● Disposaient d'un pouvoir :

M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT Hélène

M. SURHOMME Alain de M. DEPRET Patrick et de M. LEROY Jean Maurice

M. DELANAUD de M. DARCIS Philippe

M. MIANNE de M. TOURNIQUET Gauthier

M. CHANTRELLE Brice de M. HEYMAN Christophe

M. DOVERGNE Alain de M. LOGEART Johan

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames ATTAGNANT Hélène, GAUDECHON-LAMOUREUX Mélodie

Messieurs DEPRET Patrick, LEROY Jean-Maurice, DARCIS Philippe, TOURNIQUET Gauthier, HEYMAN Christophe, LOGEART Johan

**OBJET : Procès-verbal de mise à disposition des biens affectés à la compétence Assainissement de la commune de LE QUESNEL à la CCALN**

### ***Rapport de Monsieur Francis MOURIER, Vice-Président Eau-Assainissement***

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 10 2021 portant extension des compétences de la CCALN aux compétences « Eau » et « Assainissement »

Vu le procès-verbal annexé ;

La Communauté de Communes Avre Luce Noye exerce, à compter du 1er janvier 2021, en lieu et place de ses communes membres, les compétences « Eau » et « Assainissement »,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en ses articles L. 1321-1 et suivants, la mise à disposition de plein droit, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Assainissement ;

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement, par l'établissement d'un procès-verbal, la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Assainissement, de la commune de LE QUESNEL à la Communauté de Communes Avre Luce Noye, ;

**Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 61, Contre : 1 : SZYROKI Jacky, Abstentions : 4 : ATTAGNANT Hélène, HACKE Sylvain, BERTHE Pascal, DEPRET Patrick), le Conseil communautaire :**

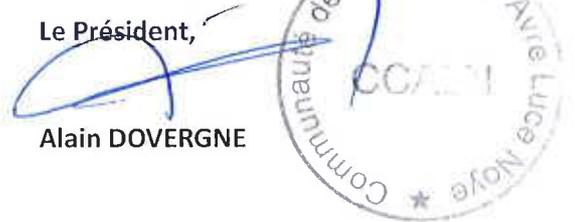
- Approuve le procès-verbal établi avec la commune de LE QUESNEL dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement à la CCALN, tel qu'il figure ci-joint,
- Autorise le Président et le Vice-Président Eau-Assainissement à signer les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Fait et délibéré, le 29 avril 2021  
à THENNES

Le Président,

Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 03/05/21 .....

Affiché le ... 03/05/21 .....